

Évacuation et fermeture du campus Berges du Rhône le 16 octobre 2024

16 octobre 2024

Depuis lundi 14 octobre, le collectif des « sans-fac » a intensifié sa mobilisation et installé un campement dans la cour centrale du campus Berges du Rhône. Malgré de nombreuses discussions entre la présidence et les membres du collectif, un examen attentif des dossiers présentés et la formulation de propositions concrètes, les occupants ont refusé de lever le campement. L'Université Lumière Lyon 2 a donc pris la décision de faire évacuer ce campus le 16 octobre au matin.

L'Université Lumière Lyon 2 est très attachée au droit à la poursuite d'études. Elle examine de près l'ensemble des demandes effectuées par les candidates et candidats sans affectation. Elle ne peut cependant accepter de procéder à des inscriptions sous la pression, sans avis pédagogique et en toute iniquité vis-à-vis des nombreux étudiantes et étudiants sur liste d'attente.

Depuis plusieurs années, l'université est concernée par les mobilisations organisées par le collectif des "sans fac". Depuis la rentrée, ce collectif a organisé plusieurs actions, et a décidé, lundi 14 octobre, d'intensifier son mouvement en occupant une cour du campus des Berges du Rhône.

Durant le mois de septembre, plusieurs rencontres ont eu lieu entre la présidence et une délégation du collectif. Des rendez-vous ont par ailleurs été organisés avec les équipes pédagogiques. Différentes propositions ont été faites aux candidats soutenus par le collectif, dans le respect de l'équité vis-à-vis des candidats placés sur liste d'attente. Le collectif a néanmoins maintenu son exigence d'inscription des étudiants qu'elle représentait.

Pour mettre fin à l'occupation et garantir la sécurité de toutes et tous, l'université a dû faire intervenir les forces de l'ordre pour procéder à l'évacuation du campement ce jour à 7 h. Cette décision regrettable était d'autant plus nécessaire que des affrontements entre représentants de syndicats étudiants opposés ont eu lieu dans la matinée du 15 octobre.

L'université appelle au retour à un dialogue serein et s'engage à poursuivre l'examen de chaque dossier individuel.

Chaque année, l'Université Lumière Lyon 2 reçoit des centaines de demandes de recours suite à des refus d'acceptation sur les différentes plateformes d'inscription auxquelles s'ajoutent des demandes d'étudiantes et étudiants bénéficiant déjà d'une inscription mais souhaitant changer de filière ou d'université. Ainsi, à la rentrée 2024, une centaine de saisines ont été transmises par le Rectorat pour des demandes d'accès en M1, conformément à la procédure officielle. Dès lors, les dossiers présentés par le collectif des "sans-fac" ne peuvent être traités de façon prioritaire, sauf à accorder des passe-droits. Deux impératifs sont pris en compte dans l'examen des dossiers : les capacités d'accueil dans les différentes formations, en particulier dans les filières « en tension », ainsi que le respect de l'équité entre les candidats.